

Séance du 16 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Randan, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COUTURAT, Maire.

Convocation du 10 décembre 2022.

Ordre du jour :

- * Tarifs publics 2023 :
 - loyer Association Diocésaine
 - occupation du domaine public – terrasses
- * DETR 2023
- * Dépenses d'investissement : autorisation de mandatement avant le Budget Primitif 2023
 - Budget Commune
 - Budget Assainissement
- * SEMERAP : demande d'une indemnité d'imprévision
- * SIEG : demande d'une indemnité d'imprévision
- * Demandes de subventions Écoles :
 - École Maternelle : séjour
 - École Élémentaire : projet de classe transplantée
- * Dénomination de rue : chemin le long d'Intermarché en direction de la rue des Varennes
- * MFR : demande de subvention
- * Calendrier des réunions du Conseil Municipal année 2023
- * Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des commissions municipales
- * Questions diverses

Présents : Mme COUTURAT, Mme FARGEVIELLE, Mme COMBETTE, M. MATHILLON, Mme CALIMÉ WATIEZ, M. GRELET, Mme MATHÉ, M. GAYET, M. REMONDIN, Mme CHANEBOUX (arrivée à 19h40), M. GRINDEL,

Absents excusés : M. VIALARD (procuration Mme COMBETTE), Mme MASSERET (procuration à Mme MATHÉ), Mme PEREZ (procuration à Mme FARGEVIELLE), Mme DUBESSET (procuration à Mme CHANEBOUX),

Absents : Mme BERGER, M. BARRIER, M. FABRE, M. MARCHE,

Secrétaire de séance : Mme FARGEVIELLE

Séance du 16 Décembre 2022

Madame le Maire sollicite l'avis des conseillers municipaux afin que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour proposé. Il s'agit de fixer le montant de la surtaxe assainissement communale (tarifs publics 2023) et de l'acquisition d'un véhicule pour les Services Techniques.

Les conseillers municipaux donnent leur accord et ces deux points supplémentaires seront examinés.

Monsieur Jean VIALARD, Maire adjoint étant absent, Madame le Maire fait part aux conseillers que le point « Dénomination de rue : chemin le long d'Intermarché en direction de la rue des Varennes » prévu à l'ordre du jour est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

1- DCM 104_2022 – Tarifs publics 2023 – occupation du Domaine public - terrasses

Présents : 10 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Madame le Maire informe que Madame Sandrine CHANEBOUX, Conseillère municipale, aura un peu de retard.

Délibération :

Vu les délibérations N°97_2020 et N°98_2020 du 27 octobre 2020 fixant à 10 €/m² le tarif d'occupation du domaine public pour les terrasses situées rue du Commerce (Bar du Domaine) et Place des Sports (Boulangerie TUPONE).

Madame le Maire demande à l'assemblée de fixer le tarif pour l'occupation du domaine public à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'instaurer la gratuité de l'occupation du domaine public pour toutes les terrasses devant les commerces à compter du 1^{er} janvier 2023.
- d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions d'utilisation d'occupation du domaine public.

2- DCM 105_2022 – Tarifs publics 2023 – surtaxe assainissement communale

Présents : 10 Votants : 13 Pour : / Contre : / Abstention : /

Commentaires : Néant

Délibération :

Vu la délibération n° 82-2021 du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2021, fixant la surtaxe d'assainissement revenant à la commune à 0,90 € le m³, hors TVA, à compter du 1^{er} janvier 2022,

Madame le Maire demande à l'assemblée de fixer le montant de la surtaxe d'assainissement communale à compter du 1^{er} janvier 2023.

Elle présente les estimations financières des quatre tranches, suite à l'étude diagnostique réalisée en 2013 qui préconisaient des augmentations du montant de la surtaxe d'assainissement proportionnellement aux travaux réalisés.

À ce jour, les tranches 1, 2 et 3 (en partie) ont été effectuées, la tranche 4 n'est pas réalisée. Ces travaux doivent être en adéquation avec le calcul de la surtaxe d'assainissement.

En conséquence, il est demandé à l'assemblée de passer au vote :

- 12 voix pour un montant de 1.30 € ;
- 1 voix pour un montant de 1.10 € ;

Séance du 16 Décembre 2022

Madame le Maire fait part à l'assemblée que les dossiers de subvention pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 (DETR 2023) sont à déposer sur la plateforme « Démarches-simplifiées » avant le 8 février 2023, dernier délai.

Les dossiers proposés sont l'aménagement du bourg et l'étude diagnostique d'assainissement.

La décision sera prise à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

3- DCM 106_2022 – Dépenses d'investissement – autorisation de mandatement avant le vote du Budget Primitif 2023

Présents : 11	Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Commentaires : Néant

Délibération :

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (déduction faite des dépenses du chapitre 16). Il s'agit des dépenses à payer pour le budget de la commune et le budget du service assainissement.

Budget commune = 415 435 €

Opération 194 signalisation de direction : 625 € ;

Opération 224 matériel de voirie : 1 000 € ;

Opération 242 mise en accessibilité bâtiments communaux : 850 € ;

Opération 243 étude et travaux aménagement de bourg : 383 757 € ;

Opération 248 matériel informatique : 375 € ;

Opération 256 aménagement Place des Sports : 4 844€ ;

Opération 261 illuminations 2020/2021 : 662 € ;

Opération 262 travaux extension rue de la Fontaine du Marchand : 350 € ;

Opération 268 sécurisation carrefour Lhéat : 15 000 € ;

Opération 269 coffret borne marché place du château : 437 € ;

Opération 271 Etude redynamisation centre bourg : 1 750 € ;

Opération 272 reprise concessions état d'abandon : 4 000 € ;

Opération 273 enfouissement réseau télécom Orléans-Puy de Dôme : 1 110 € ;

Opération 274 candélabre parking salle de sport + Allée du Mail : 675 € ;

Budget assainissement = 9 750 €

Opération 120 travaux rue des Menettes : 9 750 €.

Les crédits de ces opérations seront inscrits au Budget Primitif 2023.

Séance du 16 Décembre 2022

4- DCM 107_2022 – SEMERAP – demande d'indemnité d'imprévision

Présents : 11 Votants : 14 Pour : / Contre : / Abstention : /

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire fait part du courrier de la SEMERAP concernant une demande d'indemnité d'imprévision pour faire face à la hausse exceptionnelle des prix de certaines matières premières, de l'énergie, des fournitures, qui affectent les conditions d'exécution de ses contrats. Dans le cadre du contrat de délégation d'assainissement collectif la SEMERAP estime cette indemnité d'imprévision à 10 € HT/abonné, ce qui représente un montant d'environ 6 730 € HT.

Monsieur GAYET, étant concerné professionnellement par ce dossier, ne prend pas part au vote.

Après débat et être passé au vote :

- 13 voix pour ne pas participer ;
- 1 voix pour une participation à hauteur de 5 000 €.

5- DCM 108_2022 – Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme (SIEG 63) – demande d'indemnité d'imprévision

Présents : 11 Votants : 15 Pour : 0 Contre : 14 Abstention : 1

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire fait part de la demande d'indemnité d'imprévision de la société VOLTERRES reçue le 28 octobre 2022 ainsi que les courriers de réponses de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président de Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme qui n'est pas favorable à cette demande.

La société VOLTERRES informe ses clients que les fournisseurs d'électricité font face à une crise de l'énergie exceptionnelle. Les prix sur le marché de l'électricité connaissent des niveaux inégalés. Elle estime cette indemnité d'imprévision à 7 525.60 € HT.

Madame le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité de ne pas participer.

Séance du 16 Décembre 2022

7- DCM 109_2022 – Demande de subvention École Maternelle

Présents : 11 Votants : 15 Pour : / Contre : / Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire fait part de la demande de subvention de Madame AUDIN Angélique, Directrice de l'École Maternelle, pour aider à financer un voyage scolaire (1 nuitée + 1 jour). Le coût du voyage s'élève à 2 290 € TTC.

Après être passé au vote ;

- 11 voix pour une participation à hauteur de 10 €/par élève domicilié sur la Commune ;
- abstention : 1 voix ;
- contre : 3 voix.

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'octroyer une subvention de 10 € par élève domicilié sur la Commune et sous présentation de la liste des élèves ayant participé au voyage.

8- DCM 110_2022 – Demande de subvention École Élémentaire

Présents : 11 Votants : 15 Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 2

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire fait part de la demande de subvention de Madame POIRIER Nathalie, Directrice de l'École Élémentaire, pour aider à financer un voyage autour de la préservation de la nature, des animaux et l'histoire. Le coût du voyage s'élève à 24 227 € TTC. Le plan de financement proposé suggère une subvention communale à hauteur de 20 € par élève.

Madame le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'octroyer une subvention de 20 € par élève domicilié sur la Commune et sous présentation de la liste des élèves ayant participé au voyage.

9- DCM 111_2022 – Maison Familiale Rurale (MFR) – demande de subvention

Présents : 11 Votants : 15 Pour : 0 Contre : 15 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention de la Maison Familiale Rurale de Saint-Flour (Centre de formation en alternance) dont un élève réside sur la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis défavorable à cette demande.

Séance du 16 Décembre 2022

10- DCM 112_2022 – Véhicule pour les Services Techniques

Présents : 11

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Suite au Conseil Communautaire, du 13 décembre 2022, la Communauté de Communes Plaine Limagne souhaite se séparer des anciens véhicules de sa flotte, suite à l'acquisition de véhicules neufs.

Madame le Maire présente à l'assemblée les véhicules proposés aux communes du territoire ainsi que les tarifs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir le véhicule PEUGEOT EXPERT pour un montant de 8 800 € TTC, sous réserve du contrôle technique prévu le 3 janvier 2023 et des éventuelles réparations à la charge de la Communauté de Communes Plaine Limagne avant la vente.

11- Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des commissions municipales

NÉANT

12- Calendrier des réunions du Conseil Municipal – Année 2023

Janvier : le mardi 31 à 20h

Février : le mardi 28 à 20h

Mars : le mardi 28 à 20h

Avril : le mardi 25 à 20h

Mai : le mardi 23 à 20h

Juin : le mardi 27 à 20h

Juillet : le mardi 25 à 20h

Août : le mardi 29 à 20h

Septembre : le mardi 26 à 20h

Octobre : le mardi 31 à 20h

Novembre : le mardi 28 à 20h

Décembre : le vendredi 15 à 19h

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h05.

Table des délibérations :

DCM 104_2022	<i>Tarifs publics 2023 – occupation du Domaine public</i>
DCM 105_2022	<i>Tarifs publics 2023 – surtaxe assainissement communale</i>
DCM 106_2022	<i>Dépenses d'investissement – autorisation de mandatement avant le vote du Budget Primitif 2023</i>
DCM 107_2022	<i>SEMERAP – demande d'indemnité d'imprévision</i>

Séance du 16 Décembre 2022

DCM 108_2022	<i>Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme (SIEG 63) – demande d'indemnité d'imprévision</i>
DCM 109_2022	<i>Demande de subvention École Maternelle</i>
DCM 110_2022	<i>Demande de subvention École Élémentaire</i>
DCM 111_2022	<i>Maison Familiale Rurale (MFR) – demande de subvention</i>
DCM 112_2022	<i>Véhicule pour les Services Techniques</i>

Tableau des signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
COUTURAT Sandrine		FARGEVIELLE Emmanuelle	
VIALARD Jean (procuration à Mme COMBETTE)		COMBETTE Jeannine Gisèle	
MATHILLON Jean-Jacques		CALIMÉ WATIEZ Brigitte	
Mme MASSERET Nicole (procuration à Mme MATHÉ)		GRELET Thierry	
PEREZ Nicole (procuration à Mme FARGEVIELLE)		MATHÉ Sylvie	
GAYET David		DUBESSET Myriam (procuration à Mme CHANEBOUX)	
REMONDIN Sylvain		CHANEBOUX Sandrine	
GRINDEL Lucas			

Séance du 16 Décembre 2022